

Trop près de chez soi

LES ARMES ET LA VIOLENCE CONJUGALE

Souvent ignorées, les différences entre les hommes et les femmes en termes de possession d'armes à feu et de violence ressortent de façon frappante dans des situations non conflictuelles, comme dans le contexte de la violence familiale et domestique. Des études menées dans un certain nombre de pays montrent que 40 à 70% des femmes victimes de meurtre sont tuées par un partenaire intime. Dans les pays où les armes à feu sont aisément disponibles, celles-ci sont souvent l'arme du crime. En revanche, la plupart des hommes victimes de violence armée sont tués en dehors de leur foyer par des personnes qui ne sont pas des partenaires intimes.

Ce chapitre met en lumière les relations entre les armes et la violence conjugale. Il examine le peu de données disponibles sur l'utilisation des armes à feu pour tuer, blesser et intimider, et souligne le déséquilibre qui existe entre les deux sexes en termes de possession et d'utilisation d'armes à feu ainsi que l'influence des valeurs culturelles sur la détention d'armes à feu par les hommes. Les principales conclusions de ce chapitre sont les suivantes :

- Si la majorité des victimes et des auteurs d'homicides commis par armes à feu sont des hommes, le nombre de femmes tuées, blessées et intimidées avec des armes à feu dans le contexte de la violence conjugale est nettement plus élevé.
- Le risque que la violence faite aux femmes dans une relation intime implique des armes à feu est plus important dans les pays qui connaissent des niveaux élevés de violence liée aux armes à feu.
- L'homicide conjugal suivi d'un suicide (ou le « meurtre-suicide ») est principalement le fait des hommes, et les armes à feu en sont les armes de prédilection.
- La plupart des propriétaires d'armes à feu sont des hommes, tout comme la plupart des individus dont la profession requiert l'emploi des armes, à savoir les forces armées, les forces de police ou les sociétés de sécurité privées ; le risque d'intimidation et de violence conjugale mortelle à l'encontre des femmes augmente avec la présence d'armes au sein du foyer, y compris les armes de profession.
- L'inégalité entre les sexes, la tolérance et l'acceptation culturelle de l'utilisation de la violence contre les femmes, ainsi que les notions communes de masculinité entourant la détention d'armes à feu (susceptibles d'être soutenues tant par les hommes que par les femmes) contribuent à créer un climat qui expose les femmes à un risque de violence conjugale impliquant des armes à feu.
- Le retrait du droit de détention d'arme suite à des incidents de violence conjugale et le recours à des analyses de risques d'homicide conjugal pourraient contribuer à prévenir la violence, mais seulement dans la faible proportion des cas signalés.

Figure 2.1 **Fémicides commis au domicile familial par rapport au taux global d'homicides dans une sélection de pays (dernières données disponibles)**

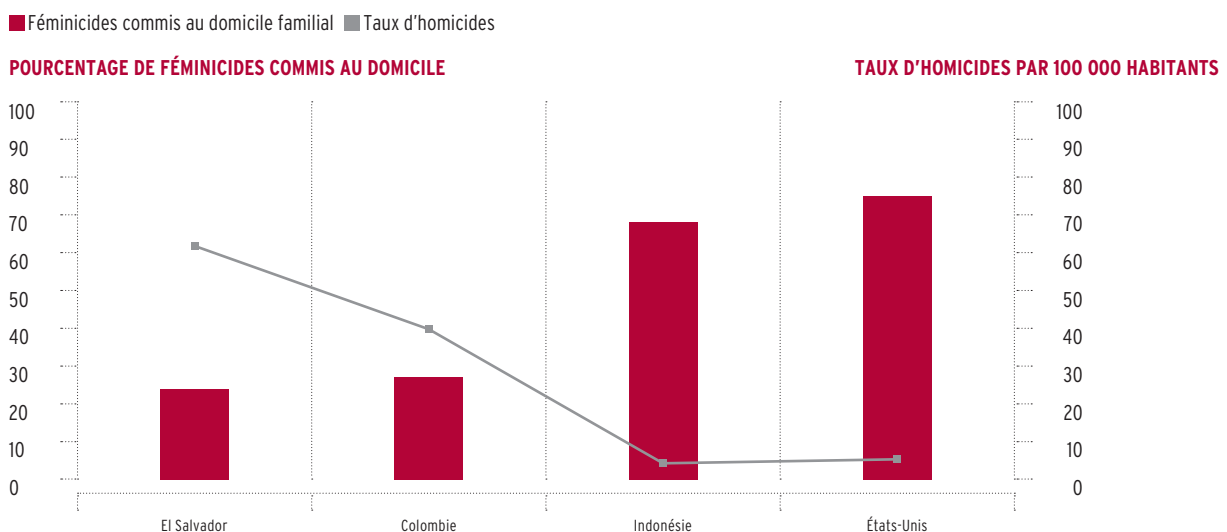
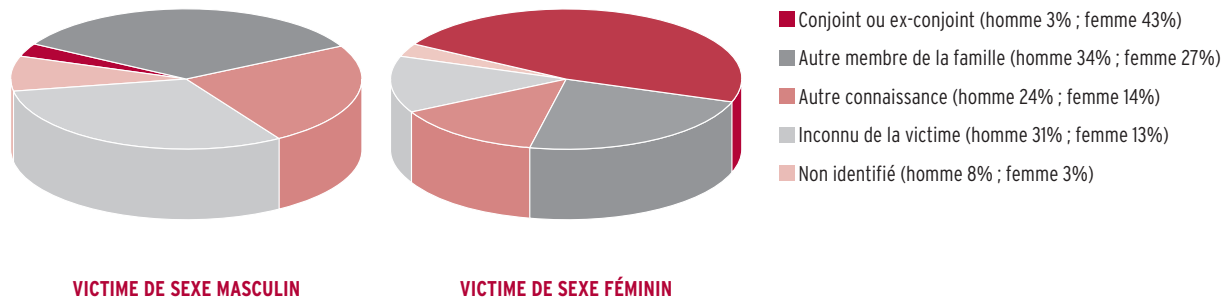


Figure 2.2 **Relation entre auteurs et victimes d'homicide dans 16 pays européens, selon le sexe de la victime (dernières données disponibles)**



- Les stratégies prometteuses visant à réduire la violence conjugale liée aux armes à feu comprennent une réglementation plus stricte en matière de détention d'armes par les civils, des politiques de prévention plus larges afin de sensibiliser la population aux dangers de la présence d'armes à feu au domicile et des interventions pour changer les représentations culturelles des armes par rapport à certains concepts de masculinité.
- Des données décomposant les relations victime/contrevenant et le type d'armes utilisées dans la violence et les homicides conjugaux sont nécessaires afin d'étudier les comportements et les tendances dans l'utilisation d'armes à feu et pour orienter les interventions et leur évaluation.

Les données recueillies dans 111 pays et territoires montrent que près de 66 000 femmes sont tuées violemment chaque année, soit environ 17 % de tous les homicides volontaires. Ces décès surviennent généralement au sein du domicile familial, et la plupart du temps, l'auteur est un partenaire actuel ou ex-partenaire. Près d'un tiers de ces féminicides sont commis avec une arme à feu. Par rapport à d'autres méthodes à caractère violent, l'utilisation d'armes à feu augmente le risque de décès et de blessures graves.

Il existe un fort déséquilibre entre les sexes en matière de violence armée, mais la recherche n'a pas suffisamment exploré les différences d'impact sur les hommes et sur les femmes.

Dans les régions où la violence est généralisée, telles que l'Afrique du Sud, l'Amérique latine et les Caraïbes, les femmes encourent davantage de risques d'être assassinées par leur partenaire ou des inconnus. Dans les régions où le taux d'homicides est faible, telles que l'Europe occidentale, la violence conjugale est responsable de la grande majorité des féminicides volontaires. La Figure 2.1 indique le pourcentage de femmes tuées au sein du domicile familial dans des pays qui présentent des taux d'homicides élevés et moins élevés. Basée sur des données de différents pays européens, la Figure 2.2 montre que 43 % des femmes victimes de violence conjugale ont été tuées par un conjoint actuel ou ex-conjoint, comparé à 3 % d'hommes victimes de violence conjugale.

Dans tous les pays disposant de données, les hommes constituent l'écrasante majorité des auteurs d'homicides conjugaux suivis d'un suicide, ces actes étant généralement commis à l'aide d'une arme à feu. Les taux de meurtre-suicide commis avec des armes à feu sont supérieurs dans les pays où la présence d'armes à feu au sein du foyer est élevée.

Les armes à feu jouent un rôle significatif dans les blessures non mortelles, les menaces et l'intimidation par des partenaires intimes de sexe masculin. Elles sont utilisées bien plus fréquemment pour menacer et intimider que pour tuer.

La majorité des armes sont détenues et utilisées par les hommes, y compris celles qui sont employées par les forces armées, la police et les agents de sécurité privée. Peu d'éléments dans l'ensemble laissent supposer que la détention ou l'accès à une arme protège une femme d'une agression par son partenaire. Au contraire, la présence d'une arme au sein du domicile familial présente plus de risques que d'avantages.

De manière générale, les pays affichant des taux élevés de violence et de détention d'armes présentent de fortes inégalités entre les sexes et une tolérance élevée de la violence faite aux femmes. Certaines femmes pensent qu'il est acceptable pour un homme d'utiliser la violence à l'endroit de son épouse, et peuvent soutenir des notions de masculinité cautionnant la détention d'armes.

Il apparaît qu'une réforme globale de la législation sur les armes à feu a une certaine incidence sur la violence conjugale liée aux armes à feu. Les réglementations visant à limiter l'accès aux armes à feu dans les cas de violence conjugale sont utiles lorsqu'elles sont bien appliquées, tout comme les outils d'analyse de risques permettant d'évaluer les futurs risques de violence conjugale par armes à feu. Cependant, la prévention de la violence conjugale par armes à feu exige une mutation profonde des normes culturelles qui sous-tendent la manière dont les hommes et les femmes perçoivent la violence et les armes à feu. Il convient de mener des campagnes de sensibilisation sur les risques que pose pour les femmes la présence d'une arme au sein du foyer. Il serait utile, en outre, de lancer un débat public sur l'utilisation des armes par les hommes, l'inégalité entre les sexes et la tolérance de la violence faite aux femmes. Parallèlement, il est urgent d'améliorer la collecte de données relatives à la violence conjugale commise avec des armes à feu, non seulement pour affiner notre compréhension des facteurs qui influencent ce type de violence, mais aussi pour contribuer à identifier des modes d'intervention efficaces. ■